Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: GEL ATTRACTIF ANTI-FOURMIS

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0098

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

FR-0025202-0000

Table des matières

Informations administratives	
	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	
5.2. Mesures de gestion des risques	5
	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

GEL ATTRACTIF ANTI-FOURMIS

FOURMI GEL

SUBITO GEL ANTI-FOURMIS

GEL APPAT ANTI-FOURMIS

EXIT RB

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de	Nom	SARL SPRING
l'autorisation	Adresse	ZI DU BOIS DE LEUZE 13310 SAINT MARTIN DE CRAU France
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0098	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0025202-0000	
Date de l'autorisation	14/12/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	13/12/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Spring
Adresse du fabricant	4, rue Blaise Pascal, Z.I. du Bois de Leuze 13310 Saint-Martin-de-Crau France
Emplacement des sites de fabrication	4, rue Blaise Pascal, Z.I. du Bois de Leuze 13310 Saint-Martin-de-Crau France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1283 - (RS)-α-cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Private Limited
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, Raja Annamalai Building IVth Floor 72 Marshall Road Egmore 6000 008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex Pachayankuppam Cuddalore 607 005 Tamilnadu Inde
Substance active	1283 - (RS)-α-cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	Arysta LifeScience Benelux SPRL
Adresse du fabricant	Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique
Emplacement des sites de fabrication	D, ½, MIDC Lote Parshuram Tal. Khed Dist. Ratnagiri 415 722 Maharashtra Inde
Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	Belgosuc
Adresse du fabricant	Industriepark 20 B-8730 BEERNEM Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark 20 B-8730 BEERNEM Belgique

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)-α-cyano- 3phénoxybenzyl-(1RS)- cis,trans-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- diméthylcyclopropanecar boxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,217
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	69,383

2.2. Type de formulation

RB: Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Appât à fourmis - Non-professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmi noire des jardins Stade de développement: Tous les stades de développement et destruction de nids

Nom scientifique: Monomorium pharaonis Nom commun: Fourmi pharaon Stade de développement: Tous les stades de développement et destruction de nids

Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi d'Argentine Stade de développement: Tous les stades de développement et destruction de nids

Domaine d'utilisation

	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application en gouttes Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,5 g/m² (5 gouttes de 0,1 g) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 0,5 g/m² (5 gouttes de 0,1 g) sur les chemins de passage des fourmis ou à l'entrée du nid
	Contrôle de la population 2 semaines après application et destruction de nid après 28 jours.
	Le produit a un effet résiduel de 4 semaines.
	Ne pas dépasser 11 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pipette en PEBD (65 mL)
4.1.1 Consignes d'utilisation	spécifiques
-	
4.1.2 Mesures de gestion des	s risques spécifiques
-	

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage
-
I.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit lans des conditions normales de stockage
-
5. Conditions générales d'utilisation
5.1. Consignes d'utilisation
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Vérifier les appâts une fois par semaine.
- Déposer le produit à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur). Ecarter toute source alimentaire pendant le traitement.
- Retraiter en cas de nouvelle infestation sans dépasser les 11 applications par an.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
5.2. Mesures de gestion des risques
- Appliquer uniquement dans des endroits inaccessibles aux enfants et animaux de compagnie.

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : pas applicable.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-	Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations	s (éviers	, toilettes)	, les caniveaux,	les cours d	'eau, e	en plein
ch	amp ou dans tout autre environnement extérieur.						

Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ajouter des précisions le cas échéant ex film plastique), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions

normales de stockage
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Protéger de la lumière.

Ne pas stocker à une température supérieure à 25°C.

Durée de stockage : 6 mois.

6. Autres informations

Le produit biocide contient de la cyperméthrine, dangereux pour les abeilles.